



COMMUNE DE
PRESINGE

MAIRIE

Demande de location

- Salle communale
- Buvette
- Local des associations
(réservé aux associations communales)

Tarifs (pour les personnes privées)

Salle communale : CHF 150.00/jour

Buvette : CHF 50.00/jour

Réservations annexes

- vaisselle
- tables (pour l'extérieur), nombre :
- bancs (pour l'extérieur), nombre :
- bar à tri

Le formulaire de commande de la vaisselle et autres matériels est à compléter et à remettre au moins une semaine à l'avance au concierge, tél. 079 665 46 08.

Demandeur

Société communale : représentée par

Nom : Prénom :

Adresse privée : NPA/Localité :

Tél. mobile : Tél. fixe :

Email :

Manifestation

Nom de la manifestation :

privée publique

Date de la manifestation Horaires :

Nombre de personnes attendues :

Demande d'autorisation de manifestation effectuée (pour manifestation publique)
(conformément à la LRDBHD) : OUI / NON (si oui, date :

Informations complémentaires

Installation d'une scène ou d'une estrade : OUI / NON

Feux ouverts (par ex. Arbre de Noël) : OUI / NON

Une réponse affirmative rend nécessaire une garde de préservation (pompiers)

Remarques importantes

- Pour la remise des clés, un rendez-vous doit être fixé avec le concierge, tél. 079 665 46 08 au moins 3 jours avant la manifestation. (Pour le local des associations, la clé doit être retirée au secrétariat de la mairie pendant les heures d'ouverture au public ou sur rendez-vous).
- Les voitures doivent stationner le long du chemin des Cordonnières ou dans les parkings communaux.
Le parking situé derrière la salle communale est **strictement réservé aux locataires du 5, ch. des Cordonnières**.
Seules les voitures de livraison sont admises pour décharger leur matériel.
- Les vasistas de la salle côté village doivent impérativement être fermés à 22 heures.
- Le nettoyage à la fin de la location comprend tout le matériel et les installations ayant été utilisées (tables, chaises, chariots, machine à café, frigo, sols, cuisine, toilettes, vestiaires, douches, etc.). Un contrôle sera effectué. Tout nettoyage supplémentaire sera facturé, ainsi que la vaisselle cassée ou manquante.
- La commune de Presinge impose l'utilisation de vaisselle réutilisable lors de l'utilisation de la buvette de la salle communale ou lors d'organisation de manifestation. **Toute utilisation de pailles, de gobelets, de couverts ou d'assiettes en plastique est interdite.**

Règlement

Le locataire déclare avoir pris connaissance du règlement de la salle communale (à disposition à la mairie et sur le site internet www.presinge.ch) et s'engage à le respecter.

LOCATAIRE :

Nom : Prénom :
Date : Signature :

Accord

La Commune de Presinge autorise la location de la salle décrite ci-dessus sur la base des renseignements fournis par le locataire et selon les conditions du règlement. Elle décline toute responsabilité inhérente au non-respect du règlement de la salle et des prescriptions légales.

COMMUNE DE PRESINGE :

Nom : Prénom :
Date : Signature :

(Validé par l'Exécutif le 18 janvier 2021)